

Union Européenne



Délégation de la Commission Européenne au Tchad

Lettre d'Information n°4 - Numéro Spécial Développement Rural

SOMMAIRE

Editorial

L'Union européenne
et le
développement rural

Agriculture et Elevage

Coton

Santé Animale :
PACE

Sécurité et
Aide alimentaire

Développement
Local

Cofinancements
d'ONG:
ACRA - COOPI
Intermon/OXFAM

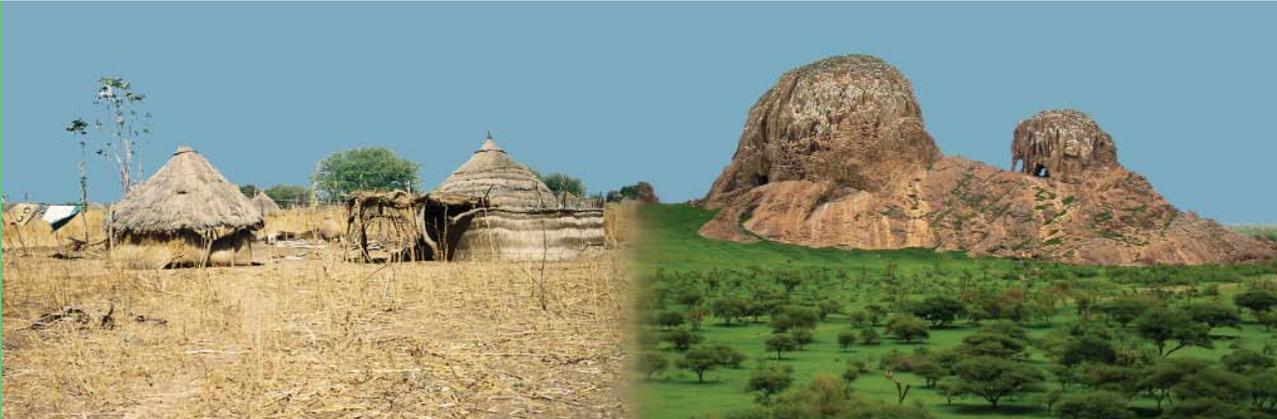
Les Programmes
Micro-Réalisations

Le Futur "PASILD"

Environnement

Parc National
de Zakouma

Aménagement
forestier et
Gestion de terroirs



Près de 80 % de la population tchadienne vit en milieu rural, où se concentre l'essentiel de la pauvreté. L'objectif de "développement du milieu rural" est donc forcément une priorité pour tous les partenaires du Tchad et en particulier pour la Commission européenne. Ce numéro spécial, consacré à cette thématique complexe, présente de manière concise les différentes interventions de la Délégation de la Commission Européenne en République du Tchad. Chaque volet du développement rural sera décrit avec plus de détails dans de futurs numéros.

Le développement rural est complexe, en effet. Tout d'abord, les contraintes matérielles et notamment de dispersion géographique des bénéficiaires, en rendent la réalisation difficile. Ensuite, il doit prendre en compte simultanément des notions et des domaines très divers, qui ne peuvent se limiter au seul développement des filières agricoles et animales : sécurité alimentaire, gestion durable des ressources naturelles, accès à l'eau, accès aux services sociaux (notamment santé et éducation), à des services de micro-finance, mais aussi désenclavement, aménagement du territoire, décentralisation...

Enfin, le développement rural répond à une exigence délicate : lier une approche locale avec des lois et politiques nationales, elles-mêmes en évolution :

- L'agriculture, l'élevage, l'exploitation des ressources naturelles constituent la base de l'économie du monde rural, mais ne sauraient se développer durablement sans une réelle appropriation, à l'échelon local, par les populations qui en vivent. La gestion des ressources naturelles comme les terres agricoles, les forêts ou l'eau, illustre parfaitement ce propos, car qui investirait dans une perspective à moyen ou long terme sans garantie de pouvoir, le jour venu, récolter librement le fruit des efforts consentis ? Cette approche de gestion locale a déjà fait ses preuves au Tchad, comme en témoigne le succès des VERTS - (Villages Exploitant Rationnellement leurs Terroirs) - rendu possible par la Loi 36. Il en va de même pour les infrastructures réalisées au bénéfice des populations (hydraulique villageoise, écoles, magasins, moulins...).

- Tout ne peut cependant se traiter au niveau local, et l'Etat doit continuer d'être appuyé pour assurer ses fonctions régaliennes (missions fondamentales de l'Etat). L'échelon local ne peut résoudre les problématiques qui le dépassent, comme par exemple la santé animale et le contrôle des épizooties (épidémies animales) qui ignorent les découpages administratifs, ou bien le développement des filières, celle du coton par exemple... C'est donc l'Etat qui élabore les schémas directeurs pour les différents domaines du secteur rural, tout comme il fixe les lois et le cadre réglementaire, et en contrôle l'application.

La page centrale de ce numéro spécial, qui synthétise les actions de la DCE en direction du monde rural, en illustre la double complexité : complexité émanant de la variété des secteurs et problématiques ; complexité de la rencontre entre les initiatives ascendantes (développement local) et les initiatives descendantes (approche transversale ou nationale, approche filières, etc.).

Le défi du développement rural est d'autant plus difficile à relever au Tchad que ce dernier souffre de handicaps certains, et du poids de son passé (guerres civiles). La taille du Pays est très importante, et la population inégalement répartie, sans voix de communication permanentes ou rapides. En outre, les mouvements associatifs et paysans restent très faibles, tandis que les infrastructures manquent à tous les niveaux et que la production est peu diversifiée, notamment à l'exportation. Enfin, la décentralisation n'est toujours pas effective, et l'administration est très peu déconcentrée, avec des ressources largement insuffisantes. Le Tchad, qui reste donc l'un des pays les plus pauvres de la planète, subi de surcroît l'onde de choc du conflit du Darfour, avec l'arrivée massive de réfugiés accompagnés de leur bétail. Comme l'ont rappelé les plus hautes Autorités du pays, le pétrole ne pourra à lui seul répondre aux attentes et besoins des populations. C'est pourquoi la DCE tente par ses actions, en totale synergie avec celles des Etats membres de l'UE, d'appuyer le Tchad dans sa lutte contre la pauvreté du milieu rural. Les besoins exprimés par le pays ont poussé à préciser, dans la revue à mi-parcours du 9^{ème} FED, que les appuis ultérieurs de la Commission européenne devront intégrer une plus forte implication dans la structuration du monde rural et dans l'appui à ses principales filières.

L'usage durable des ressources naturelles sera décisif à l'avenir, dans une perspective de maintien de la biodiversité évidemment, mais avant tout pour le développement de l'élevage, de l'agriculture, du bois de feu ou de la pêche, dont dépendent plus ou moins directement tous les Tchadiens, que ce soient en terme d'activité économique ou de produits de consommation. ●

Robert KREMER

Ambassadeur
Chef de Délégation

Fonds Européen de Développement (FED)
<http://www.info-europe.fr/document.dir/fich.dir/QR000927.htm>



Visite de plantations maraîchères



Troupeau dans la savane



Séchage de spiruline près de Bol

Délégation de la Commission Européenne au Tchad

Concession Caisse Coton - Route de Farcha
BP 552 - N'Djamena - Tchad

Tél: (235) 52.72.76 / 52.89.77 Fax: (235) 52.71.05

Lettre d'information n°4 - Spécial Développement Rural

Directeur de publication: Robert KREMER

Email: delegation-tchad@cec.eu.int

Site Web: <http://www.deltcd.cec.eu.int>



L'approche de la Commission européenne en matière de développement rural s'inspire directement des traités, textes et autres règlements adoptés au niveau de l'Union européenne. Ne seront ici détaillées que quelques unes des principales idées clés ou politiques qui permettent d'expliquer les principes d'intervention de la Commission européenne au Tchad en matière de développement rural.

Les Fondements juridiques

Selon les traités sur l'Union européenne (de Maastricht au traité instituant une Constitution pour l'Europe),

- " L'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création " ;
- " L'Union définit et mène des politiques et des actions communes, et œuvre pour assurer un haut degré de coopération dans tous les domaines des relations internationales afin : (...)
 - de soutenir le développement durable sur le plan économique, social et environnemental des pays en développement, dans le but essentiel d'éradiquer la pauvreté ;
 - d'encourager l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale y compris par la suppression progressive des obstacles au commerce international ;
 - de contribuer à l'élaboration de mesures internationales pour préserver et améliorer la qualité de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles mondiales, afin d'assurer un développement durable ;
 - d'aider les populations, les pays et les régions confrontés à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine (...) " ;
- " L'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement " ;
- " L'Union s'efforce de développer des relations et de construire des partenariats avec les pays tiers et avec les organisations internationales, régionales ou mondiales qui partagent [ses] principes. Elle favorise les solutions multilatérales aux problèmes communs, en particulier dans le cadre des Nations-Unies ".

Les Notions essentielles

- " **Durabilité** " : elle sous-entend une durabilité économique, sociale, institutionnelle et écologique. Il s'agit donc d'activités qui peuvent continuer ou se reproduire sans mettre en péril les ressources nécessaires, qu'elles soient humaines, matérielles et financières ou naturelles. Par exemple, une exploitation forestière sera qualifiée de durable si elle génère des bénéfices, si elle est socialement structurante, si le cadre institutionnel la protège, et si la forêt peut se régénérer au moins au même niveau que son exploitation.
- " **Subsidiarité** " : principe qui consiste à faire prendre les décisions le plus près possible des citoyens. Ainsi, tout ce qui peut être géré à l'échelon local, l'est à ce niveau et on ne passe au niveau supérieur (départemental, national, international...) que lorsque cela s'avère nécessaire. Exemple de l'eau : une mare va être gérée au niveau local, un cours d'eau suivant son parcours : régional, national ou international, mais toujours dans le respect des lois nationales, elles-mêmes assujetties aux traités internationaux ratifiés.

Conséquences sur l'aide au développement rural au Tchad

Il n'est pas possible de reprendre ici toutes les implications des décisions communautaires sur le développement rural au sens large, les sites internet de la CE fournissent les informations complémentaires (http://europa.eu.int/pol/env/index_fr.htm), mais deux domaines intéressent particulièrement le Tchad :

• Commerce et soutien aux cultures d'exportation

L'UE soutient l'Afrique dans ses combats à l'OMC, et pour accorder le geste à la parole, prend des mesures internes, sur sa Politique Agricole Commune (PAC) notamment. Elle a également engagé un partenariat sur le coton avec les pays africains producteurs, et bien avant cela, mis en place des fonds destinés à compenser les pertes africaines d'exportation liées aux baisses des cours mondiaux (financés par les différents FED - Fonds Européen de Développement - des accords de Lomé, avec l'outil STABEX (soutien financier pour la perte des recettes d'exportation des produits agricoles : STABILISATION des EXPORTATIONS)).

• Environnement et protocole de Kyoto

L'environnement est une préoccupation transversale (et obligatoire) de tous les projets européens. De façon plus récente, avec le protocole de Kyoto (entré en vigueur le 16 février 2005), l'Union Européenne souhaite appuyer et encourager le Tchad à augmenter les " puits " (absorbant le carbone) par des activités qui éliminent de l'atmosphère les gaz à effet de serre. A cet effet, la Commission européenne apporte son soutien au Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE) à travers le projet de Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Sahélo Soudaniens (CURESS) et le Projet de Gestion Durable des Arbres et Forêts dans le bassin d'approvisionnement en bois énergie de la ville de N'Djamena. ●



Éleveurs nomades - Guéra



Caisse de la Cotontchad prête à être enlevée

Développement

http://europa.eu.int/comm/development/index_fr.htm

Politique UE "Protection de l'Environnement"

http://www.planetecologie.org/ENCYCLOPEDIE/EnvironEurope/0_poleurop.html

COTON

L'appui de l'UE au secteur coton a commencé à la campagne 1965-1966, au début de la coopération Tchad-UE, puis s'est prolongé jusqu'à celle de 1984-1985. La contribution totale apportée par le FED à la filière coton au cours de ces 20 années s'est élevée à 78 M d'euros (plus de 51 Milliards de CFA), dont 16 M d'euros (plus de 10 milliards de CFA) financés par le STABEX, le fonds spécial pour compenser les pertes de recettes d'exportation lors de la chutes des cours mondiaux.

Cet appui dont l'objectif était d'augmenter la productivité, grâce notamment au démarrage de la culture attelée et à un plus large emploi d'engrais et d'insecticides, a donné les résultats escomptés. Pendant la période d'intervention du FED, la production nationale a augmenté graduellement de 80 à 120.000 tonnes de coton-graine par an, avec une pointe à 170.000 tonnes en 1978. A la fin de cette période, la place du coton dans l'économie tchadienne était consolidée, et la Communauté européenne transférait ses appuis vers d'autres secteurs d'activité.

Pour cette dernière décennie, les appuis ont été plus modestes, la filière étant censée être redressée (un peu plus de 11 M d'euros (soit 7,2 milliards de CFA) pour le STABEX et 7 M d'euros (soit 4,6 milliards de CFA) pour les pistes cotonnières). Cependant, la situation s'est peu à peu dégradée. La rentabilité de la filière tchadienne s'est trouvée compromise par l'effondrement des cours mondiaux et la chute du dollar. Cette conjoncture aurait demandé un effort rapide et intense de modernisation de la filière ce qui n'a pas été le cas.

C'est dans ce contexte qu'un processus de privatisation a été lancé, dans les années 90. En dépit de nombreuses feuilles de route successives, obtenues grâce notamment à l'impulsion de la Banque Mondiale (BM), les réformes se font encore attendre.

L'UE se tient, cependant toujours prête à appuyer la filière pour l'aider à sortir de l'impasse, en travaillant avec le Gouvernement pour résoudre la crise actuelle, conformément au cadre de travail fixé par le "Partenariat UE-Afrique pour le développement du secteur coton", mais aussi en accompagnant les pays de l'initiative de Cancun sur le coton, (dont le Tchad) pour les aider à défendre leurs intérêts dans le cadre des négociations commerciales de l'OMC. ●

Sécurité alimentaire Aide alimentaire

La sécurité alimentaire correspond à la possibilité pour chacun de se procurer, de façon constante, de la nourriture en quantité et qualité suffisantes pour couvrir ses besoins. Dans un pays comme le Tchad, la notion de sécurité alimentaire reste encore très liée aux productions du monde rural, même si l'autosuffisance alimentaire est rarement possible au niveau des ménages et nécessite des revenus complémentaires (salaires, vente du coton, du bétail, de la gomme arabique, du bois, ...).

L'Union européenne privilégie l'appui aux politiques préventives de sécurité alimentaire, pour éviter les situations de crise. C'est pourquoi la Commission européenne a appuyé pendant plus de 15 ans en collaboration avec le CILSS, le "système de diagnostic permanent" (DIAPER). Le dispositif du Tchad nécessite actuellement un nouvel appui, qui sera apporté prochainement par la CE et d'autres partenaires, comme la Coopération française, dans le cadre du "Programme National de Sécurité Alimentaire", tout juste établi par le Gouvernement tchadien avec l'appui de la FAO. Les deux volets spécifiques de la sécurité alimentaire retenus pour la CE sont le système d'information et la diversification des productions, avec la filière spiruline par exemple (il s'agit d'une algue extrêmement nutritive qui se développe naturellement dans des lacs proches du Lac Tchad). Par ailleurs, d'autres aspects de la problématique font déjà partie des priorités de l'aide communautaire (hydraulique, filière coton, élevage, lutte contre les invasions de criquets pèlerins avec la FAO...).

Reste que la prévention n'est pas toujours suffisante, et certaines situations de crise nécessitent de l'aide alimentaire. C'est pourquoi la CE attribue annuellement plus de 100 millions d'euros (soit 65,6 milliards de CFA) au Programme Alimentaire Mondial (PAM) des Nations Unies, ainsi que des financements complémentaires en fonction des besoins, comme c'est le cas actuellement pour l'Est du Tchad avec l'arrivée de 200.000 réfugiés du Darfour et les conséquences qui en découlent sur l'environnement et la sécurité alimentaire des populations locales. En effet, lorsque les crises majeures perdurent, l'Office Européen d'Aide Humanitaire (ECHO) intervient. Cette Direction Générale de la Commission assure alors la programmation, la contractualisation (avec les agences des Nations-Unies ou des ONG) et le suivi de l'aide communautaire ainsi dispensée (environ 6 millions d'euros tout compris en 2004). ●

Santé Animale : PACE

Depuis plus de 20 ans, l'Union Européenne appuie le secteur de l'élevage au Tchad, notamment dans le domaine de la santé animale. Le PACE (Programme Pan-Africain de lutte Contre les Epizooties), est un programme régional sur 32 pays dont l'objectif principal est la maîtrise des grandes maladies contagieuses du bétail et ceci à l'échelle du continent africain. Ce programme succède à deux autres programmes qui ont permis de faire reculer la peste bovine, principal fléau du cheptel. Dans le cas du Tchad, la maladie a disparu, et le pays a déjà été déclaré officiellement indemne de peste bovine sur base zonale (Ouest du Tchad) lors de la dernière session générale du comité international de l'OIE (Office International des Epizooties), à Paris en mai 2004.

Le PACE apporte un appui technique et financier au Ministère de l'Elevage, et plus particulièrement à sa Direction des Services Vétérinaires (DSV), pour permettre une augmentation durable de la production animale grâce à un meilleur contrôle de la santé animale.

Certains des résultats attendus ont d'ores et déjà été atteints, comme l'ont prouvé les acquis dans la lutte contre la peste bovine. Le REPIMAT (réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales) permet par la collecte, l'analyse, le traitement et la diffusion de l'information sanitaire d'assurer un maillage du territoire pour diagnostiquer rapidement l'apparition d'une épizootie et surtout éviter sa propagation.

Si l'intérêt du PACE est évident pour le Tchad (avec près de 20 millions de têtes de bétail dont 8 de bovins et tout une partie du pays qui dépend du secteur de l'élevage), le programme local présente également un intérêt pour tout le continent africain. En effet, le Tchad apparaît comme un pays stratégique : verrou pour la diffusion des maladies animales, avec un territoire sous contrôle des Autorités publiques, mais aussi important lieu de passage de bétail entre l'Est et l'Ouest du Continent.

Des efforts constants, tels que la mise en œuvre de campagnes annuelles de surveillance sérologique de la peste bovine pendant au moins 4 ans, permettront normalement au Tchad d'obtenir le statut de pays indemne d'infection pour la totalité du pays. Ce sont là indiscutablement des fonctions régaliennes de l'Etat, et tout l'enjeu de la dernière phase du PACE sera bien l'appropriation nationale des processus en cours, des méthodes et protocoles, du matériel acquis également. Tout est en place, et les moyens sont réunis pour la prise en charge par l'Etat de la sécurisation du capital productif, même si un appui au secteur pourrait encore s'avérer nécessaire pour aller plus loin dans les logiques d'amélioration du commerce régional du bétail. ●

Sécurité Alimentaire

www.cilssnet.org

www.agrhymet.net

www.fao.org/index_fr.htm



L'aide communautaire est dirigée vers le développement local en zone rurale, avec divers logiques et types de financements qui agissent de manière complémentaire.

Les Cofinancements d'ONG

En plus du FED, d'autres lignes de financement permettent à la CE de cofinancer, à hauteur de 75 % environ, plusieurs projets d'ONG, dont ACRA, Intermon-Oxfam et COOPI pour le développement rural.

COOPI (Cooperazione Internazionale) met en œuvre un projet de développement local d'un montant de 5 millions d'euros (soit 3,28 milliards de CFA) dans les Monts de Lam. Ce projet vise le développement socio-économique par une approche agricole et un important effort de structuration tout en travaillant beaucoup au niveau familial.

<http://www.coopi.it/fr/default.asp>



Gommier (Acacia Senegal)



Paille pour un centre de service villageois

INTERMON - OXFAM intervient sur deux projets de développement local, et travaille pour sa part en partenariat avec des ONG locales. Dans le Mandoul, des infrastructures rurales sont construites en fonction des besoins prioritaires établis par les populations locales déjà bien organisées et structurées. Dans le Ouaddaï, le Guera, le Dabab et à Hadjer Lamis, l'approche vise essentiellement la structuration et la sécurité alimentaire, notamment par la maîtrise de l'eau et l'amélioration de la production agricole.

<http://www.intermonoxfam.org>

ACRA (Association de Coopération Rurale en Afrique et en Amérique Latine) exécute également deux projets sur des cofinancements européens. Le premier s'appuie sur une approche gestion durable des ressources naturelles, et débouche sur du développement socio-économique sur la base des revenus générés par l'exploitation raisonnée des ressources. Le second projet propose sur un développement local intégré, avec effort de structuration et renforcement des capacités des bénéficiaires.

<http://www.acra.it/>

L'équipe de la Délégation

" Développement rural / développement local " :

Philippe THOMAS, Conseiller, Chef de Section
Massimo SCALORBI, Conseiller, responsable co-financement ONG, sécurité alimentaire
Hissein Hadji TCHERE, Gestionnaire de programme
Sébastien LOUVET, Gestionnaire de programme
Joséphine NALMEN, Secrétaire

Sites Web utiles à ce numéro spécial

Office de Coopération Européaid

http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_fr.htm

Urgence : ECHO

http://www.deldom.cec.eu.int/es/echo/about_fr.htm

Les Programmes Micro-Réalisations

Financés par les FED successifs, les Programmes Micro-Réalisations (PMR) ont permis de construire un grand nombre d'infrastructures ou projets socio-économiques en zone rurale : écoles, centres de santé, formations avec acquisition du matériel pour les groupements, puits villageois et pastoraux, greniers communautaires, moulins, etc. Le dernier PMR, financé sur le 8^{ème} FED, a également initié des dynamiques de concertation locale et a établi des partenariats avec des ONG locales pour leur permettre d'identifier et de mettre en œuvre elles-mêmes des micro-projets dans les villages où elles interviennent, tout en les renforçant. ●



Puit pastoral



Réhabilitation du dispensaire de Motoa Kanem

Le Futur "PASILD"

Le Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement (PASILD) va permettre sur le 9^{ème} FED de développer encore davantage d'expériences et d'approches du développement local en zone rurale. Les leçons de ce Programme pilote permettront de déboucher sur des actions de plus grande envergure (types d'actions et zone d'intervention), pour le 10^{ème} FED. En travaillant par appels à propositions aux ONG, le PASILD devrait en effet bénéficier d'un plus large panel d'expérimentation du développement local. Les résultats attendus seront essentiellement l'adoption de pratiques de bonne gouvernance locale, ainsi que des résultats concrets des stratégies de développement qui seront accompagnées et appuyées. Ces stratégies se situeront entre les micro-réalisations, stade qui doit aujourd'hui être dépassé, et les plans de développement locaux en tant que tels, trop compliqués pour être imposés brutalement aux populations locales et qui risquent d'être inadaptes, vu l'absence de décentralisation effective en milieu rural. Sur la base de cet embryon de planification, ce seront ensuite les initiatives locales qui seront financées et accompagnées, qu'elles concernent l'agro-sylvo-pastoralisme, l'éducation, la micro-finance ou la maîtrise de l'eau par exemple. ●



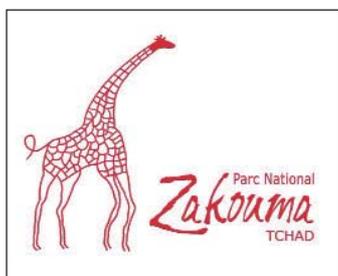
Parc National de Zakouma - Projet CURESS

Le Parc National de Zakouma (PNZ) est un joyau. En quinze ans, par le soutien du FED, les effectifs de grande faune se sont reconstitués de manière spectaculaire grâce à une protection stricte, alors que l'avenir du parc était très fortement compromis. Au-delà des gardes - dont certains se sont sacrifiés pour sauver Zakouma et il faut ici leur rendre hommage - c'est toute une équipe, toute une logistique éminemment complexe (le PNZ étant inondé en grande partie quatre mois par an), qu'il a fallu mobiliser pour arriver à ce résultat impressionnant.

Dans le même temps, des recherches scientifiques étaient conduites, qui se développent et prennent encore de l'ampleur aujourd'hui, tandis que plusieurs infrastructures étaient construites dans les villages environnant le parc. Avec les populations de ces villages, mais aussi avec les éleveurs transhumants et nomades qui fréquentent en saison les abords du parc, les rapports sont aujourd'hui devenus positifs, ce qui laisse augurer un accroissement des actions conjointes

“ populations locales - projet ” en faveur d'une gestion durable de la réserve du Bahr Salamat, qui entoure le Parc National de Zakouma. De nombreux notables de la périphérie, bientôt suivis par les écoliers, les groupements, etc., ont d'ores et déjà pu découvrir le parc et sa faune, grâce à un camion spécialement acquis par le projet, mais aussi ses bureaux, son garage, son personnel... peu à peu les liens se resserrent et l'incompréhension se dissipe.

Cette dynamique peut désormais s'appuyer sur un système de protection efficace et bien rodé, avec des effectifs de faune consolidés depuis quelques années (plus de 4000 éléphants pour ne prendre qu'un exemple). Le premier plan d'aménagement du Parc national de Zakouma, actuellement en cours d'élaboration, va capitaliser, consolider et dépasser même ces avancées dans tout les domaines de la gestion de cette aire protégée, unique sur le continent africain, pour laquelle un classement au patrimoine mondial de l'humanité en tant que “Réserve de la biosphère” par l'UNESCO est en cours. ●



Le nouveau logo du “PNZ”

Contactez le PNZ :
pnz@geolink-access.com
Tél. : (235) 52.44.12



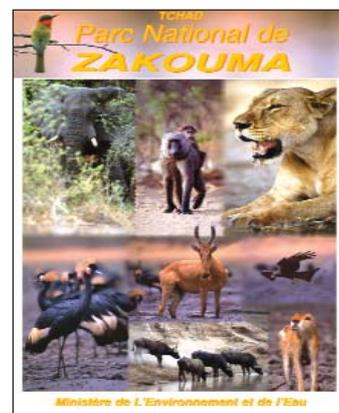
Briefing matinal des équipes du projet CURESS



Une population de plus de 4000 éléphants



Espèce nocturne: la civette



Téléchargez la brochure sur :
<http://www.deltcd.cec.eu.int>

Aménagement forestier et Gestion de terroirs

Ce projet répond à l'une des exigences les plus menacées du mode de vie tchadien : le bois pour la cuisine. Le couvert forestier à plusieurs centaines de kilomètres autour de N'Djamena est déjà très diminué. Les coupes sauvages, les importants prélèvements effectués en dehors de toute logique sylvicole réalisés par des groupes venus de la capitale, les faiblesses du contrôle forestier combinés à la fragilité des sols dénudés faces aux érosions hydriques et éoliennes, ont conduit à ce résultat : la désertification est enclenché, les sols durablement appauvris.

L'objectif du projet est donc d'instaurer une gestion durable des arbres et forêts du bassin d'approvisionnement de N'Djamena. Il s'appuie sur la Loi 36, qui offre aux populations locales l'exclusivité de l'exploitation forestière, sous réserve qu'elles s'organisent pour gérer durablement leurs ressources naturelles et particulièrement leurs ressources forestières. Partant de cette approche forestière, le projet développera également la gestion durable de terroir et permettra des réalisations à vocations sociales ou économiques respectueuses de l'environnement.

En partenariat avec la FAO, des appuis seront octroyés simultanément aux services forestiers, qui ont une mission régalienne de contrôle, et à l'Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (AEDE), déjà engagée dans le travail avec les populations locales, dont beaucoup ont réussi à faire de leurs villages des VERTS (Villages Exploitant Rationnellement leurs Terroirs).

Ce projet, enfin, est complémentaire du Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS) mis en œuvre par le CILSS et les Etats sahéliens, avec l'appui de l'UE et de la Coopération allemande, dont les objectifs sont similaires mais très transversaux (institutionnel, réseau de partage des informations, vulgarisation des foyers améliorés, etc.). ●



Forêts et en médaille : en route vers les marchés de N'Djaména

Projet Energie Domestique (A.E.D.E.)
<http://www.aede-ped.org/>